

OBJET : Déclassement du domaine public d'une partie de l'impasse Jean Jaurès incluse dans le périmètre de l'opération immobilière devant se réaliser sur le site n° 2 de la ZAC Emile Dubois.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 et suivants,

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public de la parcelle située impasse Jean Jaurès d'une superficie de 243 m<sup>2</sup>.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique.

Article 3 : Les dépenses résultant de ce déclassement seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au : 203-2111-824.

le Maire